

Sommaire

1. Éditorial
2. Vertus chrétiennes
3. Dialogue islamo-chrétien
4. Christianisme et politique
11. Chant liturgique
12. L'Église en France
13. L'Église à Paris

REGNAT

regnat.phg@wanadoo.fr

Directeur de la publication

Philippe GUIDAL

Ont collaboré à ce numéro :

Ahmed ALMAHOUD
Philippe GUIDAL
Abbé Guy PAGÈS

Merci à :

Père Gabriel T.

Conception – Réalisation

PHG

Les articles publiés
n'engagent que leurs auteurs.

© 2007 REGNAT

ÉDITORIAL

RÉSOLUTIONS DE CARÊME...

Philippe GUIDAL

Concours de circonstances plus que coïncidence providentielle, sans doute, il se trouve que le Saint Carême de cette année a lieu en période électorale. Ce pourrait être l'occasion pour les catholiques d'un examen de conscience, collectif et individuel : n'avons-nous pas tous, dans quelque mesure, une part de responsabilité dans cette apostasie sans précédent d'une nation qu'on honorait jadis du beau titre de « fille aînée de l'Église » ?

Le dernier numéro de *Regnat* (n° 14, daté du 13 janvier) venait de paraître, consacré en bonne partie au problème de l'existence de Dieu, lorsque nous avons pris connaissance du sondage publié par le bimestriel *Le Monde des religions*¹. L'ensemble des médias s'en est fait l'écho, nous n'y reviendrons pas – pour l'instant. Retenons simplement les deux affirmations mises en vedette sur la couverture : « Seul un Français sur deux se déclare encore catholique. Seul un catholique sur deux croit en Dieu ». On remarquera que la seconde affirmation ajoute d'emblée un diviseur 2 à la première, et qu'il n'y aurait ainsi plus qu'un Français sur quatre à être catholique. Mais le contenu du sondage (pratique, prière, adhésion au magistère, etc.) réduit encore ce résultat, au point que nous ne sommes pas loin de pouvoir nous compter sur les doigts des deux mains...

Le comportement politique des chrétiens reflète naturellement cette apostasie. Sous prétexte d'opter pour le moindre mal (qui reste, ne l'oublions pas, un mal), on perd de vue le plus grand bien. Sous prétexte de défendre la patrie terrestre (qui n'est qu'une figure de ce monde qui passe², ne l'oublions pas non plus), on perd de vue la patrie céleste. Sous prétexte de rendre à César ce qui lui appartient, on perd de vue que César lui-même doit être rendu à Dieu.

Nous ne saurions trop conseiller de (re)lire et méditer la note doctrinale publiée le 24 novembre 2002 par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi à propos de l'engagement et du comportement des catholiques dans la vie politique³, ainsi que l'excellent entretien que le Père Jean-Michel Garrigues o. p. a bien voulu accorder à l'hebdomadaire *Famille chrétienne*⁴ le mois dernier. L'objection de conscience électorale peut être aussi une résolution de Carême (à débattre)...

« S'il y avait plus de saints dans le monde, la lutte spirituelle y serait plus intense. Le Règne de Dieu, s'y manifestant avec plus de force, susciterait de plus ferventes adhésions, – mais aussi, corrélativement, des oppositions plus violentes. Son urgence accrue provoquerait une tension, source de conflits éclatants.

« Et si nous vivons relativement en paix au milieu des hommes, c'est sans doute que nous sommes tièdes. »

LUBAC (Henri, de), *Sur les chemins de Dieu*, Paris, Aubier, 1956, p. 183.

¹ *Le Monde des religions*, n° 21, janvier-février 2007.

² Cf. 1 Co 7 31 ; 1 Jn 2 17.

³ Traduction française dans *La Documentation Catholique*, n° 2285, 2 février 2003, pp. 130-136.

⁴ *Famille chrétienne*, n° 1519, 24 février 2007, pp. 16-19.

DE L'OBÉISSANCE AUJOURD'HUI

L'enseignement courant en matière d'obéissance cléricale consiste à dire qu'il importe d'abord dans l'Église de faire prévaloir non une obéissance abstraite, théorique, à quelqu'un d'absent – en l'occurrence le Pape –, ce qui pourrait équivaloir à une obéissance imaginaire, mais une obéissance concrète, pratique, vis-à-vis des représentants immédiats de l'Autorité du Seigneur dans son Église, ce qui rend du même coup possible une harmonie relationnelle indispensable à la convivialité locale, laquelle apparaît souvent comme le critère ultime des choix à faire au nom de l'Autorité.

Cela apparaît parfaitement cohérent, logique, bon et... possible, même si, de fait, le supérieur immédiat demande quelque chose de contraire à ce que demande le Pape, car on fait alors valoir que c'est lui qui rendra compte de la désobéissance au dernier jour, et qu'à ce titre, même si lui se trompe, celui qui obéit ne se trompe pas.

Or, le *Code de Droit Canonique*, au premier canon du chapitre « Les obligations et les droits des Clercs » (can. 273) stipule que « les clercs sont tenus par une obligation spéciale à témoigner respect et obéissance au Pontife Suprême et chacun à son Ordinaire propre ». Il est donc clair, conformément à ce que le Concile Vatican II avait enseigné au sujet de tous les fidèles, que tout clerc doit obéissance d'abord, directement et immédiatement, au Pape, non seulement parce que le texte fait figurer le Pontife Suprême avant l'Ordinaire, mais, plus profondément, parce que l'obéissance au Pontife Suprême crée entre tous les fidèles, dont font aussi partie les clercs, une unité universelle, et donc véritablement catholique, pour laquelle Jésus a prié, et qui ne pourrait exister si chacun devait d'abord obéissance à son seul Ordinaire...

Les problèmes qui surgissent lorsqu'il y a opposition entre l'obéissance due au Pontife Suprême et ce qui est demandé localement devraient normalement et facilement trouver leur solution par l'obéissance de tous au même magistère du Pontife Suprême, force typique du Catholicisme et signe évident de sa divine constitution. Mais, hélas, l'expérience courante est celle d'un « esprit de clocher », qui use des titres de son autorité pour s'imposer et transformer par le fait même l'Église locale en une secte d'où les fidèles catholiques sont chassés...

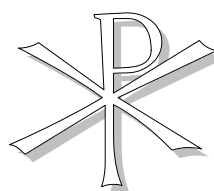
Abbé Guy PAGÈS

COLLECTE DE LUNETTES

Si vous possédez des paires de lunettes dont vous n'avez plus l'usage, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me les faire parvenir, afin que je puisse les envoyer à la petite communauté catholique à la formation de laquelle j'ai eu la joie de prendre part en République islamique de Djibouti. Mon adresse est :

Abbé Guy PAGÈS
13 rue du Roule
75001 Paris

Merci ! Que le Seigneur soit votre Lumière pour avancer sur le droit chemin !



RÉCOLLECTION

organisée par le Foyer Marial
 prêchée par l'Abbé Guy PAGÈS
 sur le thème

L'EUCCHARISTIE

lundi 23 avril 2007

68 avenue Denfert-Rochereau, Paris XIV^e

Programme

09 h 30 Chapelet
 10 h 00 Enseignement
 11 h 15 Messe
 12 h 30 Déjeuner
 13 h 45 Office du milieu du jour
 14 h 00 Instruction
 15 h 00 Chemin de Croix
 15 h 45 Adoration du Saint Sacrement
 16 h 30 Fin de la récollection

N.B. : Possibilité de gagner l'indulgence plénière en participant en tout ou en partie à cette récollection.

S'inscrire auprès de Mme FREMEAU
en téléphonant au 01.46.33.33.40

Dialogue islamo-chrétien 261.27

EXERCICE PRATIQUE POUR LE DIALOGUE ISLAMO-CHRÉTIEN À LA PORTÉE DE TOUS !

Voici le texte d'une courte lettre que j'ai récemment envoyé à deux personnalités représentatives de l'islam en France. Les lecteurs de *Regnat* pourront s'en inspirer pour mener le dialogue islamo-chrétien, par écrit ou verbalement.

Abbé Guy PAGÈS

Monsieur,

Puis-je vous demander pourquoi l'islam accuse le christianisme de ne pas avoir gardé la foi en l'unicité de Dieu alors que le *Credo* dit de Nicée (325), que récitent chaque dimanche les chrétiens, commence par « Je crois en un seul Dieu... » ?

Comment expliquez-vous également que la Trinité à laquelle l'islam reproche aux chrétiens de croire soit constituée de Dieu, Jésus et Marie, comme l'affirme le *Coran* (4 169, 5 76.116, 6 101), alors que tout le monde sait que, depuis les origines du Christianisme, la Trinité que les chrétiens confessent être le seul vrai Dieu est constituée du Père, du Fils et du Saint-Esprit ?... Si le *Coran* est la Parole de Dieu, comment peut-il s'y trouver une telle erreur ?

Je vous remercie des éclaircissements que vous voudrez bien me donner.

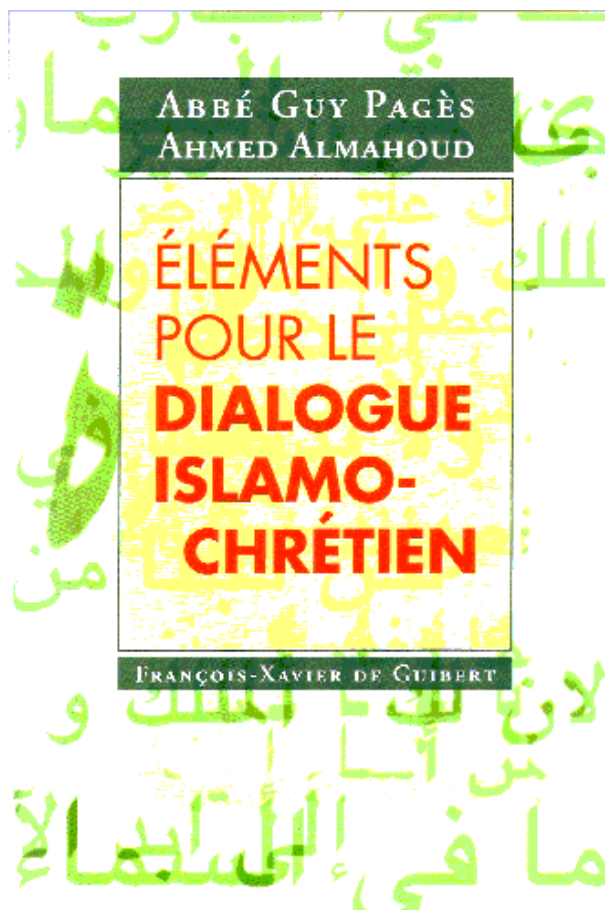
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Abbé Guy PAGÈS

Lettre envoyée à :

Monsieur le Président de l'UOIF
20 rue de la Prévôté
93120 LA COURNEUVE

Monsieur Dalil BOUBAKEUR
Recteur de la Grande Mosquée
2 place du Puits de l'Ermite
75005 PARIS



PAGÈS (Guy), ALMAHOUD (Ahmed)
Éléments pour le dialogue islamo-chrétien
Paris, François-Xavier de Guibert, 2005, 110 p., 10 €
(ISBN : 2-7554-0055-2)

ÉDITIONS FRANÇOIS-XAVIER DE GUIBERT
3 rue Jean-François Gerbillon
75006 PARIS
www.fxdeguibert.com

Le Coran, Parole de Dieu ?!

« Ô détenteurs de l'Écriture !, ne soyez pas extravagants, en votre religion ! Ne dites, sur Allah, que la vérité ! Le Messie, Jésus fils de Marie, est seulement l'Apôtre d'Allah, Son Verbe jeté par Lui à Marie et un Esprit [émanant] de Lui. Croyez en Allah et en Ses Apôtres et ne dites point : "Trois !" . Cessez ! [Cela sera] un bien pour vous. Allah n'est qu'une divinité unique. À Lui ne plaise d'avoir un enfant ! À Lui ce qui est dans les cieus et ce qui est sur la terre. Combien Allah suffit comme protecteur ! » (4 169)

« Ceux qui sont impies ont certes dit : "Allah est le Messie, fils de Marie." Or le Messie a dit : "Ô Fils d'Israël !, adorez Allah, mon Seigneur et le vôtre ! À quiconque donne des Associés à Allah, Allah interdit le Jardin. Celui-là aura le Feu comme refuge. Aux Injustes, point d'auxiliaires." » (5 76)

Le Coran (al-Qor'ân), traduit de l'arabe par Régis Blachère, Paris, Maisonneuve et Larose, 1980

DE L'ENGAGEMENT CHRÉTIEN EN POLITIQUE

« Le Seigneur dit à Caïn : “Où est ton frère Abel ?”
Il répondit : “Je ne sais pas. Suis-je le gardien de
mon frère¹ ?” »

L'histoire la plus éloignée autant que l'actualité la plus proche montrent à l'envi que le fratricide originel continue d'influer sur le cœur de l'homme, et de bien des manières. Celle de Caïn était primitive (mais toujours cultivée avec succès), l'affaire était risquée et salissante – au physique comme au moral. Sans être aussi radicale, une autre manière de tuer son frère consiste tout simplement à éliminer la notion même de fraternité, en fuyant dans quelque thébaïde, réelle ou virtuelle ; « c'est l'ordinaire de ceux qui ont tort, et qui connaissent leur faiblesse, de chercher des fuites », disait La Fontaine², qui savait de quoi il parlait. Et ce n'est pas le moindre des reproches faits à la religion en général – et au christianisme en particulier – que de détourner ainsi l'homme de lui-même et de ses semblables. Qui ne connaît la sentence lapidaire ciselée au XIX^e siècle par un autre poète, d'outre-Rhin celui-ci : « La religion [...] est l'opium du peuple³ » ?

Mais ce jugement vaut-il vraiment pour le Christianisme ? Et, pour cerner plus précisément notre sujet, peut-on sérieusement affirmer qu'une religion prônant l'amour du prochain puisse être indifférente, voire hostile, à la nature sociale de l'homme, au point qu'un de ses adeptes affirmerait légitimement : « nulle chose ne nous est plus étrangère que la politique⁴ » ? *A contrario*, la foi chrétienne n'aurait-elle pas des implications politiques plus ou moins directes, qu'un chrétien ne saurait négliger ?

¹ Gn 4 9.

² LA FONTAINE (Jean, de), *Les amours de Psyché et Cupidon*, Livre 1 (Paris, Librairie Générale Française, collection « Le livre de poche classique », 1991, p. 119).

³ MARX (Karl), *Pour une critique de la philosophie du droit de Hegel* (*Œuvres. III Philosophie*, Paris, Gallimard, collection « Bibliothèque de la Pléiade », 1982, p. 383). Marx poète : cf. MARX (Karl) & ENGELS (Frederick), *Selected Works*, vol. I, New York, International Publishers, 1974 ; MC LELLAN (David), *Marx before marxism*, London, MacMillan, 1970 ; PAYNE (Robert), *The unknown Karl Marx. Documents concerning Karl Marx*, New York, New York University Press, 1971 ; en langue française : WURMBRAND (Richard), *Karl Marx et Satan*, traduit de l'américain, Paris, Apostolat des éditions, 1978 (3^e édition).

⁴ TERTULLIEN, *Apologétique*, XXXVII, 3. Propos à replacer dans son contexte historique...

Nous n'aurons ici ni la place ni la prétention de répondre de façon exhaustive à ces quelques interrogations, mais nous allons essayer de tracer, en quelques étapes, un parcours de réflexion qui pourrait être repris et approfondi ultérieurement. Nous commencerons par explorer quelques lieux philosophiques et théologiques qui nous permettront de fonder une prise de position cohérente. Puisque la science sacrée est aussi une science pratique⁵, nous considérerons ensuite quels engagements politiques concrets peuvent être pris par un chrétien. Enfin, nous dévoilerons les raisons profondes motivant le désengagement chrétien en politique.

Avant de nous mettre en route, il convient de clarifier la notion d'« engagement politique », dont l'acception peut être plus ou moins large. Dans un premier temps, nous nous en tiendrons au sens propre et général de la *πολιτική* : l'engagement dans la vie et les affaires de la cité ; nous élargirons ensuite cette acception pour prendre en compte le cas particulier de l'engagement déterminé par la conquête, la conservation et la gestion du pouvoir institutionnel, dans le cadre des sociétés démocratiques modernes.

« Il n'est pas bon que l'homme soit seul⁶. »

Pour être chrétien, on n'en est pas moins homme, et le plus farouche solitaire du désert thébain – auquel nous faisons allusion plus haut – ne pourra repousser la société au point de nier qu'il lui doit (en bonne partie) son existence, sa croissance, sa culture, c'est-à-dire l'épanouissement, limité mais bien réel, de son être. Certain philosophe grec, qui n'avait probablement pas lu la Bible mais n'en pensait pas moins, nous a laissé une définition intéressant notre propos : *ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῷον* (ἐστὶ)⁷. Les auteurs de la *Genèse* ne voulaient sans doute pas dire autre chose en affirmant : « il n'est pas bon que l'homme soit seul⁷ ».

Et ce n'est que nature et justice si le petit d'homme devenu grand prend à son tour une part active à l'existence de la société qui l'a vu naître et grandir. Nous ne nous appesantirons pas davantage sur ce point, qui relève du simple bon sens, et renvoyons aux pages classiques de la *Politique naturelle* de Charles Maurras pour de plus amples développements⁸.

En tout état de cause, nous avons là un premier motif d'engagement politique du chrétien au nom de sa foi. Parce qu'il a justement donné sa foi au Dieu créateur, qui a modelé la terre pour être habitée par les hommes⁹, pour le chrétien plus que pour tout autre vaut la mission fondamentale assignée à l'humanité : cultiver et garder

⁵ Cf. S. THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, I^a, q. 1, a. 4.

⁶ Gn 2 18.

⁷ ARISTOTE, *Politiques*, 1253 a2-3. Cf. *Éthique à Nicomaque*, I, 4, 6 ; IX, 9, 2.

⁸ MAURRAS (Charles), *Mes idées politiques*, Paris, Fayard, 1937.

⁹ Cf. *Is* 45 18.

le jardin¹⁰. Las, hors d'Éden, l'œuvre est désormais à accomplir au milieu des épines¹¹ ; mais elle n'a pas substantiellement changé : parce que « la grâce ne détruit pas la nature¹² », et que « la loi naturelle est une participation de la loi éternelle¹³ », le chrétien reste assujéti aux devoirs naturels de tout homme.

« C'est un exemple que Je vous ai donné, pour que vous fassiez comme Moi J'ai fait pour vous¹⁴. »

Pour être homme, le chrétien n'en est pas moins devenu un disciple du Christ par la grâce du saint baptême ; puisqu'il suffit au disciple qu'il devienne comme son Maître¹⁵, attachons-nous aux pas d'Icelui. Remarquons déjà qu'à ses deux extrémités, la course de l'Astre d'en haut¹⁶ fut « marquée » – comme disent les sportifs – par l'ombre du pouvoir politique : au levant, Hérode – dynaste craintif et jaloux ; au couchant, Ponce Pilate – haut fonctionnaire mais basse figure. À chaque fois, le conflit est motivé par un titre politique, « Roi des Juifs¹⁷ », et résolu par un moyen tout aussi politique, la mise à mort d'innocents¹⁸. Les évangélistes, unanimes, mettent tout particulièrement l'accent sur le caractère politique de la condamnation prononcée par le gouverneur de Judée¹⁹ ; une condamnation religieuse eût entraîné la lapidation, par les Juifs eux-mêmes²⁰, et non la crucifixion romaine²¹.

Paradoxalement, tout au long de Son ministère public, le Rabbi de Nazareth, après avoir refoulé les desseins théocratiques suggérés par le Tentateur²², déçoit les espérances messianiques juives²³ dont l'horizon n'est que temporel. Pour former le groupe des Douze, Il appelle des hommes engagés dans des options politico-

religieuses²⁴ fort diverses : quelques indices scripturaires permettent de distinguer des baptistes²⁵, un publicain²⁶, des zélotes²⁷. Il en va de même pour Ses disciples, qui appartiennent à tous les milieux sociaux : pauvres et riches, païens et pharisiens.

Pour autant, ni l'État ni ses serviteurs ne sont repoussés par Jésus : les évangiles ne nous renseignent pas sur le statut fiscal de ce dernier mais, même s'Il ne paye pas Lui-même l'impôt²⁸, Il demande à ceux qui L'écoutent de rendre son dû au pouvoir romain²⁹ ; centurions et publicains sont eux aussi appelés à accueillir la Bonne Nouvelle, sans avoir à démissionner³⁰.

Du recensement *in utero* à la mort sur la croix, Jésus S'est soumis à l'autorité publique. Et s'Il a effectivement refusé le pouvoir politique, nous savons très bien qu'Il n'en avait nul besoin, Lui à qui tout pouvoir a été donné au ciel et sur la terre³¹.

Ces quelques observations permettent de légitimer à nouveau l'engagement politique du chrétien au nom de sa foi en Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme : à l'instar de son Maître, le chrétien assume son appartenance à une communauté politique et y participe à la mesure des talents qui lui ont été confiés³². Parce que « le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir³³ », Son disciple se fait lui aussi serviteur du bien commun.



¹⁰ Cf. Gn 2 15. On notera au passage la richesse sémantique des deux verbes employés, aussi bien en hébreu qu'en grec (LXX) : עֲבַד/ἐργάζεσθαι (cultiver, servir, travailler), נָשָׂר/φυλάσσειν (conserver, faire attention à, garder, observer, préserver, respecter, surveiller).

¹¹ Cf. Gn 3 18.

¹² S. THOMAS D'AQUIN, *op. cit.*, I^a, q. 1, a. 8, ad 2. Cf. I^a-II^{ae}, q. 94, a. 6, ad 2 : « Bien que la grâce soit plus efficace que la nature, celle-ci est cependant plus essentielle à l'homme et partant, plus durable. »

¹³ *Ibid.*, I^a-II^{ae}, q. 97, a. 1, ad 1.

¹⁴ Jn 13 15.

¹⁵ Cf. Mt 10 25 ; Lc 6 40.

¹⁶ Lc 1 78.

¹⁷ Cf. Mt 2 1-3 ; Mt 27 37 et parallèles.

¹⁸ Jugement de réalité, non de valeur...

¹⁹ Cf. Lc 23 2 : « [Les Juifs] se mirent alors à accuser [Jésus], en disant : "Nous avons trouvé cet homme mettant le trouble dans notre nation, empêchant de payer les impôts à César et se disant Christ Roi." »

²⁰ Cf. Ac 7 57-60.

²¹ Cf. BARBET (Pierre), *La Passion de N.-S. Jésus-Christ selon le chirurgien*, Issoudun, Dillen, 1950 (3^e édition), pp. 53-55.

²² Cf. Mt 4 8-10 ; Lc 4 5-8.

²³ Cf. Lc 24 21 ; Jn 6 15 ; Ac 1 6.

²⁴ Cf. MOLTMANN (Jürgen), *Le Dieu crucifié. La croix du Christ, fondement et critique de la théologie chrétienne*, Paris, Cerf, collection « Cogitatio Fidei » (n° 80), 1974 (édition 1990), p. 159 : « Il y avait alors dans ces sociétés aussi peu de politique sans religion que de religion sans politique ». Pourquoi avoir formulé cette observation au passé ?!

²⁵ André et Pierre (cf. Jn 1 35-42).

²⁶ Matthieu (cf. Mt 9 9 ; Mc 2 14 ; Lc 5 27-28).

²⁷ Simon, peut-être Judas, voire Pierre, Jacques et Jean. Quoi qu'en disent certains exégètes, l'influence zélote dut être assez sensible, puisque les chrétiens furent longtemps confondus avec eux (cf. Ac 5 34-39, 21 38). Cf. MOLTMANN (Jürgen), *op. cit.*, pp. 158-169.

²⁸ Hypothèse vraisemblable pour un « sans domicile fixe » (cf. Mt 8 20 ; Lc 9 58). Cependant, Jésus acquitte la redevance du Temple : cf. Mt 17 24-27.

²⁹ Cf. Mt 22 15-22 ; Mc 12 13-17 ; Lc 20 20-26.

³⁰ C'était déjà l'enseignement de Jean-Baptiste : cf. Lc 3 12-14.

³¹ Cf. Mt 28 18.

³² Cf. Mt 25 14-30.

³³ Mt 20 28 ; Mc 10 45.

« L'État totalitaire ce n'est pas l'État sans religion, c'est la religion de l'État³⁴. »

En outre, dans ce cadre naturel, la réflexion théologique initiée par saint Paul voit l'autorité politique comme « un instrument de Dieu pour conduire au bien, faire justice et châtier le mal³⁵ ». L'Apôtre utilise ici le mot *διάκονος* (*Vulgate* : *minister*) dans un sens technique, désignant la cause instrumentale (agent ou instrument animé) en relation avec l'*ἐξουσία* (*potestas*), l'autorité³⁶ : le *minister* « participe de l'action propre d'un autre, non par son pouvoir, mais par manière d'instrument, en tant qu'il agit par le pouvoir de cet autre³⁷ ». Cependant, cette autorité étant exercée par des êtres doués de liberté, l'instrument ne se montre pas toujours aussi docile qu'il le devrait. Absurde prétention que ce *Non serviam*³⁸ craché dans le temps à la face de l'Éternel, odieuse insolence que ce serviteur qui se veut plus grand que son maître³⁹, certes, mais tentation récurrente de l'humanité depuis ce jour où l'intendant d'Éden ambitionna d'être comme un dieu. C'est ainsi que s'explique ce « marquage » de la course de l'Astre d'en haut par l'ombre du pouvoir politique, que nous évoquons plus haut : César entend qu'on lui rende... ce qui est à Dieu⁴⁰.

« Le pouvoir est un poison, c'est bien connu depuis des millénaires. Que personne n'obtienne jamais de pouvoir physique sur les autres ! Pour l'homme qui croit qu'il existe quelque chose au-dessus de nous tous et qui, pour cela, a conscience de ses limites, le pouvoir n'est pas encore mortel. Mais pour les gens qui ne connaissent pas cette sphère supérieure, le pouvoir est un poison cadavéreux. Rien ne peut les sauver de sa contagion⁴¹. »

Ne serait-ce point là une troisième raison pour qu'un chrétien s'engage politiquement au nom de sa foi ? Parce qu'il croit que « la royauté du monde est acquise [au] Seigneur ainsi qu'à son Christ⁴² », le chrétien est appelé à exercer une fonction critique à l'endroit du pouvoir politique : les devoirs envers César et envers Dieu peuvent être distincts, mais César tient son pouvoir de Dieu⁴³ et doit donc tenir compte de Sa loi dans le gouvernement de la Cité. Autrement dit, non seulement il convient de ne pas donner à César ce qui est à Dieu, mais César lui-même est à rendre à Dieu. L'œuvre poli-

tique, imposée par la conscience⁴⁴, relève en dernière instance de l'ordre spirituel.

« Qui vous écoute m'écoute⁴⁵. »

Une étude plus large que la nôtre, examinant dans le détail la *praxis* de l'Église au cours de vingt siècles d'histoire, attesterait le fait de l'engagement politique de nombreux chrétiens au nom de leur foi ; la meilleure façon de prouver le mouvement n'est-elle pas de marcher ? ! Outre les saints souverains, qu'il nous suffise d'évoquer quelques saints et bienheureux comme Grégoire le Thaumaturge († 270), Arnoul de Metz († 641), Chrodegang († 766), Stanislas de Cracovie († 1079), Richard de Chichester († 1253), Nicolas de Flüe⁴⁶ († 1487), ou, plus proches de nous, Anton Maria Schwartz⁴⁷ († 1929), Rupert Mayer⁴⁸ († 1945) et Alojzije Stepinac⁴⁹ († 1960).

Nous pourrions aussi tirer argument des excommunications fulminées par de courageux pontifes contre des souverains dont le christianisme n'était le plus souvent que nominal ; des persécutions politiques contre les chrétiens de Rome, d'Angleterre, d'Espagne, du Japon, du Mexique, de Pologne, d'Ukraine, etc., qui montrent à l'envi que le pouvoir politique sait très bien identifier son ennemi⁵⁰ ; de la déstabilisation de l'ordre établi du fait des implications morales du christianisme (mariage, esclavage, anthropophagie, etc.)...

Mais il nous paraît plus opportun de porter notre attention sur la période contemporaine, depuis la fin du XVIII^e siècle. En effet, l'émergence des gouvernements « démocratiques » et la participation plus ou moins directe des citoyens au gouvernement de la cité ont profondément modifié la notion même de politique. Particulièrement exemplaire est le cas de la France où, après la chute d'une dynastie millénaire, l'objet propre de la politique est devenu la lutte pour le pouvoir, le « reste » relevant du « social » ; c'est ainsi qu'un syndicat ne fait pas de « politique » mais du « social », que le mariage n'est pas un problème « politique » mais « social », etc. Et dans le cadre de la « laïcité à la française », il est également devenu évident que la religion, confinée dans la « sphère privée », n'a rien à voir avec

⁴⁴ Cf. *Rm* 13 5.

⁴⁵ *Lc* 10 16.

⁴⁶ Cf. JEAN-PAUL II, Homélie à Flüeli (Suisse), 14 juin 1984 (*La Documentation Catholique*, n° 1878, 15 juillet 1984, pp. 730-732).

⁴⁷ Cf. JEAN-PAUL II, Homélie à Vienne (Autriche), 22 juin 1998 (*La Documentation Catholique*, n° 2186, 19 juillet 1998, p. 692).

⁴⁸ Cf. JEAN-PAUL II, Homélie à Munich (Allemagne), 3 mai 1987 (*La Documentation Catholique*, n° 1941, 7 juin 1987, pp. 582-585).

⁴⁹ Cf. JEAN-PAUL II, Homélie à Marija Bistrica (Croatie), 3 octobre 1998 (*La Documentation Catholique*, n° 2192, 15 novembre 1998, pp. 973-976) ; M^{gr} Josip BOZANIC (archevêque de Zagreb), Lettre pastorale, 8 mai 1998 (*op. cit.*, pp. 982-990).

⁵⁰ Voir note 24...

³⁴ LÉVY (Bernard-Henri), *La barbarie à visage humain*, Paris, Grasset, 1977, p. 162.

³⁵ *Rm* 13 4.

³⁶ En ce sens, voir par exemple : S. THOMAS D'AQUIN, *op. cit.*, I^a, q. 45, a. 5 ; III^a, q. 8, a. 1, ad. 1 ; III^a, q. 64, a. 3.

³⁷ *Ibid.*, I^a, q. 45, a. 5, resp.

³⁸ *Jr* 2 20.

³⁹ Cf. *Jn* 13 16, 15 20.

⁴⁰ Cf. *Mt* 22 15-22 ; *Mc* 12 13-17 ; *Lc* 20 20-26.

⁴¹ SOLJÉNITSYNE (Alexandre), *L'Archipel du Goulag. 1918-1956. Essai d'investigation littéraire*, tome I, Paris, Seuil, 1974, p. 113.

⁴² *Ap* 11 15.

⁴³ Cf. *Jn* 19 11.

la « politique », pas plus qu'avec le « social », d'ailleurs...

Prenant acte de ces subtils déplacements sémantiques, examinons maintenant l'enseignement de l'Église accompagnant ces évolutions ; ce faisant, nous prendrons en compte l'acception contemporaine de l'« engagement politique », que nous avons reléguée jusqu'ici.

« Après avoir aboli la Monarchie, le meilleur des gouvernements⁵¹... »

Il n'entre pas dans notre propos de relater dans le détail la transition de l'État chrétien, issu de la paix constantinienne, à l'État profane⁵² moderne, ne serait-ce qu'en raison de la grande variété des situations locales. Relevons simplement que dans le cas où l'État se transforme en machine de guerre contre la religion, l'engagement politique des chrétiens se motive par la défense de l'Église : application du quatrième commandement⁵³ en faveur de celle qui, par le baptême, engendre à la vie éternelle⁵⁴.

Mais plus important encore est l'intense effort de réflexion et de synthèse qui donna naissance à ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « doctrine sociale de l'Église ». Outre la condamnation d'erreurs fondamentales, le Magistère livre aux fidèles « des principes de réflexion, des normes de jugement et des directives d'action⁵⁵ » afin que soient défendues et promues les « vérités essentielles à une conception chrétienne du monde et de la vie⁵⁶ ». L'engagement politique du chrétien au nom de sa foi doit y puiser des motivations qui viennent s'ajouter à celles que nous avons précédemment mises en évidence.

L'insistance de plus en plus grande avec laquelle les souverains pontifes ont appelé les fidèles à participer, d'une manière ou d'une autre, à la vie politique suffirait à répondre affirmativement à la question de l'engagement chrétien en politique – la « soumission religieuse de l'intelligence et de la volonté⁵⁷ » étant due à ces multiples appels. Cependant, nous soulignerons deux points d'argumentation qui nous paraissent particulièrement significatifs :

1. « De la forme donnée à la société, conforme ou non aux lois divines dépend et découle le bien ou le mal

⁵¹ PIE VI, *Allocution dans le Consistoire secret du lundi 17 juin 1793 au sujet de l'assassinat de Sa Majesté très chrétienne Louis XVI roi de France*, Rome, Imprimerie de la Chambre apostolique, 1793, § 2.

⁵² L'euphonie nous fait utiliser ce doux euphémisme pour « athée »...

⁵³ Cf. Ex 20 12 ; Dt 5 16.

⁵⁴ Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 169.

⁵⁵ PAUL VI, Lettre apostolique *Octogesima adveniens*, 14 mai 1971, n. 4 (*La Documentation Catholique*, n° 1587, 6 juin 1971, p. 502).

⁵⁶ MARITAIN (Jacques), *Humanisme intégral. Problèmes temporels et spirituels d'une nouvelle chrétienté*, Paris, Aubier, 1936, p. 173.

⁵⁷ *Code de Droit canonique*, can. 752.

des âmes, c'est-à-dire le fait que les hommes, appelés à être tous vivifiés par la grâce du Christ, respirent, dans les contingences terrestres du cours de la vie, l'air sain et vivifiant de la vérité et des vertus morales ou, au contraire, le microbe morbide et souvent mortel de l'erreur et de la dépravation⁵⁸ ».

Effectivement, les institutions (politiques, entre autres) ne sont pas neutres⁵⁹. Elles doivent favoriser le « développement intégral de la personne⁶⁰ », non seulement dans l'ordre de l'avoir (la dimension « matérielle ») mais aussi, et surtout, dans l'ordre de l'être (la dimension « spirituelle »). De bonnes institutions, vraiment humaines parce qu'au service de l'homme, contribuent à l'accomplissement de la destinée naturelle et surnaturelle de chacun, chrétiens et non chrétiens.

« Abandonner le monde de la politique au diable, dire qu'il n'y a pas de "politique chrétienne", mais seulement des "chrétiens dans la politique", croire que le christianisme peut se contenter de sanctifier les mœurs des personnes individuelles, qu'il verra s'engouffrer ensuite dans une économie et une politique où prévalent des mœurs de ménagerie [...], c'est à nos yeux être inhumain, c'est préparer les voies au marxisme et au racisme, c'est surtout, croyons-nous, méconnaître sur un point très grave les vertus et les exigences sanctificatrices de la religion du Verbe fait chair⁶¹. » Il faut donc que les chrétiens s'engagent politiquement afin que l'Évangile pénètre, non seulement les institutions politiques, d'ailleurs, mais aussi l'économie, le travail, la famille, et, de manière générale, tous les domaines de la vie humaine⁶².

2. La crépuscule des dieux prélude au crépuscule des hommes⁶³ : les dizaines de millions de cadavres lesant l'histoire politique du XX^e siècle témoignent de l'immense et meurtrier mépris dans lequel tombe l'homme lorsqu'on oublie son éminente dignité de

⁵⁸ PIE XII, Radiomessage *La Solennita*, 1^{er} juin 1941 (*La Documentation Catholique*, n° 969, 21 juillet 1946, col. 791).

⁵⁹ Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 2244.

⁶⁰ Cf. JEAN XXIII, Lettre encyclique *Mater et Magistra*, 15 mai 1961, n. 65 (*La Documentation Catholique*, n° 1357, 6 août 1961, col. 956).

⁶¹ JOURNET (Charles), *Exigences chrétiennes en politique*, Paris/Fribourg, Eglhoff/LUF, 1945, p. 40.

⁶² Cf. JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Centesimus annus*, 1^{er} mai 1991, n. 13 (*La Documentation Catholique*, n° 2029, 2 juin 1991, p. 525) : « Le caractère social de l'homme ne s'épuise pas dans l'État, mais il se réalise dans divers groupes intermédiaires, de la famille aux groupes économiques, sociaux, politiques et culturels. »

⁶³ Cf. LÉVY (Bernard-Henri), *op. cit.*, p. 160. On (re)lira avec intérêt l'analyse des pp. 155-168 (4^e partie, chapitre 3). Cf. CONCILE ŒCUMÉNIQUE VATICAN II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n. 36 : « L'oubli de Dieu rend opaque la créature elle-même. »

créature « à l'image de Dieu⁶⁴ », rachetée par le Sang du Crucifié. C'est le propre des idéologies totalitaires contemporaines que d'avoir ainsi sacrifié l'homme, en faisant l'instrument d'une conception chimérique de la société (caste, classe, race, nation, etc.).

De même que « le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat⁶⁵ », il appartient au chrétien de rappeler que « la communauté politique est faite pour l'homme, et non pas l'homme pour la communauté politique⁶⁶ ». Dépositaire par grâce de la vérité sur l'homme, le chrétien doit donc d'autant plus s'engager en politique qu'il est le seul à pouvoir promouvoir une vraie politique, conforme à la nature humaine et au plan de Dieu. À ce titre, l'engagement politique prend place dans l'évangélisation des nations⁶⁷.

Pour clore cette partie de notre étude, dressons la liste des principaux arguments que nous avons dégagés en faveur de l'engagement politique des chrétiens au nom de leur foi :

- ✓ la nature sociale de l'homme ;
- ✓ l'imitation de Jésus-Christ serviteur ;
- ✓ l'exercice d'une fonction critique à l'endroit du pouvoir politique ;
- ✓ l'obéissance aux instructions du vicaire du Christ ;
- ✓ l'évangélisation des institutions ordonnées au bien de l'homme ;
- ✓ l'affirmation de la dignité de l'homme.

« Que devons-nous faire pour travailler aux œuvres de Dieu⁶⁸ ? »

Attachons-nous maintenant à la portée pratique de ce devoir politique, et tout particulièrement à cette forme particulière de participation à la vie publique que constitue l'engagement dans un parti politique et la compétition électorale. Afin d'être aussi concrets que possible, nous limiterons notre réflexion au cas – bien particulier – de la France.

Il y a quelques années, précisant bien qu'il prenait le « risque de ne pas faciliter les choix à faire », M^{gr} François FAVREAU, alors évêque de Nanterre, ironisait ainsi : « S'il fallait – pour un catholique – refuser sa voix aux

partis politiques contrevenant à quelques points essentiels de [l'enseignement de l'Église], sans doute n'y aurait-il plus qu'à s'abstenir ! Pensez aux questions de la vie (avortement – euthanasie), à la façon de voir la famille (la législation autour du couple), à la place laissée à l'argent dans la gestion économique, à la façon dont les personnes handicapées sont reconnues (problèmes de stérilisation)⁶⁹. »

Las ! Un an plus tard, le Magistère rappelait que « la légitime pluralité des options temporelles » des « citoyens catholiques » ne peut se manifester que « parmi les opinions politiques compatibles avec la foi et la loi morale naturelle⁷⁰ ». Laissant de côté quelques questions de principe (un parti peut-il placer les intérêts du bien commun au-dessus de ses intérêts propres ? les divisions électorales favorisent-elles le rapprochement entre les hommes ? la possession du seul pouvoir politique permet-elle encore la réforme des mœurs et la conversion des âmes ?), on peut au moins se demander s'il existe actuellement en France un parti soutenant des opinions répondant au critère ci-dessus...

La constitution d'un « parti catholique » semblant une contradiction dans les termes⁷¹, l'expérience des divers « partis chrétiens » montre que ceux-ci n'ont jamais été capables de faire avancer la « cause » du Royaume d'un pouce, quand ils ne l'ont pas fait reculer⁷². Par ailleurs, l'adhésion de catholiques à des partis non confessionnels, sous prétexte d'y œuvrer comme le levain dans la pâte, confirme deux vérités physico-chimiques élémentaires qu'on aurait tort d'oublier : le levain n'agit que sur la pâte, pas sur le moule qui la contient ; une pâte empoisonnée reste une pâte empoisonnée, avec ou sans levain. En tout état de cause, ce mode d'engagement semble surtout mettre la foi en péril : quand un pape rappelle qu'« un homme politique chrétien ne peut pas faire autrement que de se référer aux principes [de] la

⁶⁴ Gn 1 27.

⁶⁵ Mc 2 27.

⁶⁶ PIE XI, Lettre encyclique *Divini Redemptoris*, 19 mars 1937, n. 29 (*La Documentation Catholique*, n° 837-838, 10 avril 1937, col. 947).

⁶⁷ Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 2105.

⁶⁸ Jn 6 28. Dans un ouvrage dont le titre, quoique formulé plus sobrement, n'est pas sans évoquer cette citation, LÉNINE remarquait que « la large diffusion du marxisme a été accompagnée d'un certain abaissement du niveau théorique » (*Que faire ?*, Moscou, Éditions du Progrès, 1966, p. 31). On voudra bien lire cette partie de notre étude à la lumière de cet apophtegme, appliqué au christianisme...

⁶⁹ « Voter : un droit, mais surtout un devoir », in : *La Documentation Catholique*, n° 2266, 17 mars 2002, p. 273 (texte publié à l'origine dans *Église des Hauts-de-Seine* de novembre 2001).

⁷⁰ CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique*, 24 novembre 2002, n. 3 (*La Documentation Catholique*, n° 2285, 2 février 2003, p. 132). Cf. *ibid.*, n. 4 : « La conscience chrétienne bien formée ne permet à personne d'encourager par son vote la mise en œuvre d'un programme politique ou d'une loi dans lesquels le contenu fondamental de la foi et de la morale serait évincé par la présentation de propositions différentes de ce contenu ou opposées à lui. Parce que la foi est un tout indivisible, il n'est pas logique d'isoler un de ses éléments au détriment de la totalité de la doctrine catholique. » (*op. cit.*, p. 133).

⁷¹ Outre le risque d'inféodation de l'Église, que pourrait bien être un « parti universel », sinon un de ces « partis uniques » de sinistre mémoire ?

⁷² Voir par exemple le discrédit de la Démocratie Chrétienne en Italie.

doctrine sociale de l'Église⁷³ », il se trouve toujours quelque héroïdien pour entonner l'air à la mode : « Étant catholique pratiquant – je ne vais pas prendre mes ordres à Rome, etc.⁷⁴ ».

On comprendra donc sans doute mieux pourquoi nous avons pris soin de distinguer engagement dans la vie de la cité et engagement dans un parti politique. Cette dernière forme de participation à la vie publique ne fait pas partie à proprement parler des devoirs d'état⁷⁵ et doit être soumise à un jugement prudentiel⁷⁶, qui peut même dicter le retrait de l'arène⁷⁷. Voir l'abstention, sous une

forme ou une autre⁷⁸ : la traduction concrète des principes de la doctrine sociale de l'Église dans le cadre d'un pays presque totalement déchristianisé, comme la France, nous paraît effectivement déboucher sur une aporie : lorsque les programmes de tous les grands partis politiques contreviennent à des points essentiels de la loi naturelle et de l'enseignement de l'Église, est-il licite de donner aux chiens ce qui est sacré⁷⁹ (en l'occurrence, le vote catholique) ?

« L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête⁸⁰. »

Quoi qu'il en soit, le fait est que cette aporie conduit une partie des chrétiens à considérer la politique (entendue au sens le plus large) comme une partie honteuse de la vie sociale. Cette attitude est évidemment confortée par une dévalorisation générale de la politique, qu'atteste le taux croissant d'abstention⁸¹ lors des consultations électorales. Nous pourrions énumérer d'autres « symptômes du mal⁸² », mais il nous semble plus intéressant d'en chercher l'origine : une véritable réhabilitation de la politique⁸³ doit agir en profondeur, sur les causes.

Désertier le champ politique, c'est proprement refuser tout ou partie de la réalité dans laquelle s'inscrit l'existence humaine, et c'est bien ce qu'exprimaient, chacun à sa façon, La Fontaine, Marx et Tertullien, que nous citons au début de notre étude. Cette attitude n'est pas nouvelle, puisqu'elle découle de très anciennes traditions métaphysiques, monisme et dualisme, formalisées dans diverses écoles philosophiques indiennes et grecques (celles-ci peut-être tributaires de celles-là).

Posant originellement l'existence de l'Un⁸³, la tradition moniste relègue le multiple⁸⁴ (la multiplicité des êtres que nous expérimentons) dans le domaine de l'illusion, de l'apparence trompeuse. Les conséquences, non seulement politiques, mais morales et religieuses, s'en tirent immédiatement : « [les] corps ont une fin ; l'esprit qui s'y incarne est éternel, indestructible [...] Celui qui le tient pour capable de tuer, celui qui le croit frappé à mort, aucun des deux ne possède la vraie connaissance : il ne tue pas ; il n'est pas tué⁸⁵. » Le

⁷³ JEAN-PAUL II, Homélie pour le Jubilé des responsables de gouvernement, des parlementaires et des hommes politiques, 5 novembre 2000 (*La Documentation Catholique*, 3 décembre 2000, n° 2237, p. 1008)

⁷⁴ André LARDEUX, sénateur (UMP) de Maine-et-Loire, lors d'un débat au Sénat sur « la fin de vie », le 12 avril 2005. Texte consultable à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/seances/s200504/s20050412/s20050412008.html>

Dans un entretien publié par le quotidien *Libération* daté du 28 octobre 2005, un député de la même formation politique, Nadine MORANO, prenait parti pour l'« homoparentalité », en prenant bien soin de préciser : « Je suis mère de trois enfants et catholique pratiquante ».

En 1998, Roselyne BACHELOT, député RPR et « catholique pratiquante », acquit une certaine notoriété en s'engageant en faveur du PACS – cf. BACHELOT-NARQUIN (Roselyne), *Le PACS entre haine et amour*, Paris, Plon, 1999. Et combien d'exemples (ou, plutôt, contre-exemples) similaires pourrait-on citer... Y compris au sein de l'Église : on appréciera la façon dont l'Action Catholique (?) Ouvrière ne prend pas – elle non plus – ses ordres à Rome, en examinant la liste des partis politiques figurant dans les « liens » de son site Internet (<http://www.acofrance.net/>).

À vrai dire – en passant sur le cas singulier du chanoine KIR (1876-1968), dont la vertu apéritive a fait davantage pour le dialogue interreligieux que cent conciliabules théologiques –, il faut remonter aux « riches heures » du catholicisme social du XIX^e et du début du XX^e siècle pour trouver des élus dont la politique était cohérente avec leur foi chrétienne (Albert de MUN, M^{gr} FREPPEL, etc.) ; on notera d'ailleurs qu'il ne s'agissait pas là d'hommes de partis, mais de fortes personnalités.

⁷⁵ Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, nn. 1913-1914 ; COMMISSION SOCIALE DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS, Document « Politique : affaire de tous », 25 septembre 1991 (*La Documentation Catholique*, n° 2039, 1^{er} décembre 1991, p. 1050).

⁷⁶ Cf. *ibid.*, n. 1915.

⁷⁷ Cf. la consigne du *non expedit* donnée aux catholiques en Italie et au Mexique : B. PIE IX, Lettre *Non sine mærore*, 29 janvier 1877 ; LÉON XIII, Lettre encyclique *Immortale Dei*, 1^{er} novembre 1885 ; LÉON XIII, Lettre encyclique *Spesse volte*, 5 août 1898 ; S. PIE X, Lettre encyclique *Il fermo proposito*, 11 juin 1905 ; PIE XI, Lettre apostolique *Paterna sane sollicitudo*, 2 février 1926.

⁷⁸ Eu égard aux particularités de la loi électorale française, nous incluons les votes blancs et nuls – qui ne sont pas comptabilisés comme suffrages exprimés – dans la catégorie « abstention ».

⁷⁹ Cf. *Mt* 7 6.

⁸⁰ PASCAL (Blaise), *Pensées*, n. 358 (éd. Brunschvicg).

⁸¹ Cf. note 79.

⁸² Cf. COMMISSION SOCIALE DE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS, Déclaration « Réhabiliter la politique », 17 février 1999, n. 4 (*La Documentation Catholique*, n° 2202, 18 avril 1999, p. 368).

⁸³ « Ce qui existe toujours, sans avoir eu de naissance » (PLATON, *Timée*, 27d).

⁸⁴ « Ce qui devient toujours et n'est jamais » (*ibid.*).

⁸⁵ *La Bhagavad Gîtâ*, II, 18-19. Cf. XVIII, 17 : « Celui dont le comportement n'est pas égocentrique et dont la

monde et tout ce qu'il contient devient une sombre et invivable caverne⁸⁶ d'où il importe de fuir le plus vite possible⁸⁷, un système plus ou moins rigide de castes⁸⁸ au seul bénéfice d'une élite de brâhmanes/philosophes.

Quant à la perspective dualiste, qui pose originairement deux principes (bien et mal, lumière et ténèbres, démiurge et chaos, esprit et matière) en conflit, elle aboutit au même résultat : le mépris du monde. Or on sait, d'une part, l'emprise du platonisme et du néo-platonisme dans la théologie des Pères de l'Église, et, d'autre part, la rapide contamination du christianisme par la gnose dualiste (Marcion, Basilide, Mani, les Cathares, etc., jusqu'au mythe hégélien de l'aliénation). Parce que ces deux traditions métaphysiques trouvent un écho dans notre expérience quotidienne, notamment dans la confrontation avec le problème du mal, elles constituent une tentation permanente pour le chrétien, surtout lorsqu'elles s'appuient sur une lecture et une compréhension partielle, donc partielle, des Saintes Écritures. Puisque « nous n'avons pas ici-bas de cité permanente⁸⁹ », pourquoi s'inquiéter de ce monde dont la figure passe⁹⁰ et qui gît entièrement au pouvoir du Mauvais⁹¹ ? Il est si facile d'oublier que « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils [...] afin que quiconque croit en lui ne se perde pas, mais ait la vie éternelle⁹² »...

Un avatar moderne du vieux dualisme se trouve dans le laïcisme, « la peste de notre époque, [...] qui a corrompu la société humaine⁹³ ». Dans le suprême instant dialectique où nous nous situons, succédant à l'aliénation du « césaro-papisme » et de la « chrétienté », les deux principes que sont Dieu et César doivent être rigoureusement séparés, et ce à la plus grande satisfaction de bien des consciences : à l'instar de la cristallographie, la politique ne sera plus soumise qu'aux lois de la physique en échappant au carcan moral de la foi, et celle-ci retrouvera sa pureté originelle en n'étant plus corrompue par des préoccupations temporelles. La religion relevant ainsi uniquement d'une option intime, elle ne concerne plus que la vie « spirituelle » intérieure de chacun, n'a plus aucune

pensée n'est pas souillée, quand bien même il tuerait ces mondes, il ne tue pas ».

⁸⁶ Cf. PLATON, *La république*, VII, 514a-518b.

⁸⁷ Cf. PLATON, *Théétète*, 176a-b.

⁸⁸ Cf. *La Bhagavad Gîtâ*, XVIII, 41-44 ; PLATON, *La république*.

⁸⁹ He 13 14. Cf. Ph 3 20, He 11 13-16.

⁹⁰ Cf. 1 Co 7 1, 1 Jn 2 17.

⁹¹ 1 Jn 5 19. Cf. Ga 1 4, Ep 6 12.

⁹² Jn 3 16. Cf. Jn 3 17, 12 47, etc. Voir les éclaircissements nécessaires sur la notion de « monde » dans : RAHNER (Karl) et VORGRIMMER (Herbert), *Petit dictionnaire de théologie catholique*, Paris, Seuil, collection « Livre de vie », 1970 (édition 1995), pp. 199 (« Fuite du monde ») et 289-291 (« Monde », « Prise en charge du monde »).

⁹³ PIE XI, Lettre encyclique *Quas primas*, 11 décembre 1925, n. 18 (*La Documentation Catholique*, n° 320, 30 janvier 1926, col. 269).

implication politique, et n'exerce plus la moindre influence sur la vie des hommes. Dieu est désormais exclu, non seulement de l'isoloir, mais aussi du portemonnaie, de la chambre à coucher, etc. Ne serait-ce point là une résurgence du catharisme⁹⁴ ?

« *Stultitia est peccatum*⁹⁵. »

Si notre diagnostic est correct, ce retour d'une hérésie qu'on aurait pu croire à jamais disparue manifeste au plus haut point la méconnaissance de la doctrine chrétienne. Il semble bien que le principal obstacle à l'engagement politique des chrétiens soit constitué par leur ignorance des exigences de la foi. Depuis plus d'un siècle, le Magistère n'a pourtant cessé de rappeler la nécessité d'une solide formation doctrinale, afin que les fidèles puissent « agir en toute fidélité à la volonté de Dieu⁹⁶ ». Or, pour nous limiter au sujet qui nous importe ici, il faut bien reconnaître que la doctrine sociale de l'Église, voire l'existence même de cette doctrine, est largement ignorée, jusques et y compris là où elle devrait être enseignée : alors que « la doctrine sociale de l'Église [...] n'entre pas dans le domaine de l'idéologie mais dans celui de la théologie et particulièrement de la théologie morale », et que son « enseignement et [sa] diffusion [...] font partie de la mission d'évangélisation de l'Église⁹⁷ », nous remarquons qu'elle est totalement absente de la prédication, du catéchisme, et des instances de formation paroissiales ou diocésaines... Il n'y a donc pas lieu de s'étonner « si la foi religieuse des croyants est maintes fois en désaccord avec leur manière d'agir⁹⁸ ». Face à des chrétiens revêtus, non de « la cuirasse de la foi et de la charité⁹⁹ », mais des oripeaux de la raison du siècle¹⁰⁰, le Prince de ce monde a encore de beaux jours devant lui.

Philippe GUIDAL

⁹⁴ Cet avatar du dualisme métaphysique est d'autant plus pernicieux qu'il fait fond sur un dualisme anthropologique, hérité également d'une certaine pensée grecque via Descartes : l'idée que l'homme est composé de deux substances originellement séparées, le corps et l'âme. Conséquence : depuis de nombreuses années, les enquêtes d'opinion montrent que la croyance en la réincarnation séduit au moins un quart des catholiques français.

⁹⁵ S. THOMAS D'AQUIN, *Somme théologique*, II^a II^{ae}, q. 46, a. 2.

⁹⁶ JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Christifideles laici*, 30 décembre 1988, n. 58 (*La Documentation Catholique*, n° 1978, 19 février 1989, p. 195). Les nn. 57-63 de cette exhortation sont d'ailleurs intégralement consacrés à la nécessité de la formation doctrinale.

⁹⁷ JEAN-PAUL II, Encyclique *Sollicitudo rei socialis*, 30 décembre 1987, n. 41 (*La Documentation Catholique*, n° 1957, 6 mars 1988, p. 252).

⁹⁸ B. JEAN XXIII, Encyclique *Pacem in terris*, 11 avril 1963, n. 153 (*La Documentation Catholique*, n° 1398, 21 avril 1963, col. 540).

⁹⁹ 1 Th 5 8.

¹⁰⁰ Cf. 1 Co 1 20.

Chant liturgique 264.206 044 361

Les Amis du Chœur grégorien de Paris

POUR LA DIFFUSION DU CHANT GRÉGORIEN
 Association constituée selon la loi du 1^{er} juillet 1901
 Reconnue d'utilité publique (Décret du 6 mai 1988)
 22 rue Boissière, 75116 PARIS
 11bis rue Boutard, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

<http://www.choeur-gregorien-de-paris.asso.fr>

Le Chœur grégorien de Paris a été fondé en 1974 autour de jeunes musiciens qui souhaitent mieux connaître, pour mieux aimer, « le plus beau trésor que nous possédons en France », selon l'expression d'Olivier Messiaen. Le Chœur a travaillé cette musique dans les manuscrits durant dix ans avec les moines de Solesmes. Depuis 1985, il a effectué plusieurs tournées à l'étranger (Norvège, Corée, Chine, Lituanie, Russie, Liban, Colombie, etc.). Le Chœur est aussi une école : ses anciens membres enseignent en France autant qu'à l'étranger (Prague, Séoul, Vilnius...). Il a été lauréat du Grand prix de l'Académie des Beaux-Arts en novembre 1993.

PROGRAMME D'ACTIVITÉ DU CHŒUR EN 2006-2007

Chaque dimanche, les messes sont chantées du 15 octobre au 20 mai :

- par les voix d'hommes du Chœur grégorien de Paris : au Val-de-Grâce (277bis rue Saint-Jacques, Paris V^e) à 9 h, sauf à certaines occasions (messe célébrée en latin).
- par les voix de femmes du Chœur grégorien de Paris : à Saint-Germain l'Auxerrois (2 place du Louvre, Paris I^{er}) à 19 h, sauf à certaines occasions (messe célébrée en français).

Le calendrier ci-dessous ne précise que les dates occasionnelles :

| | |
|--|---|
| Dimanche 18 mars | Saint-Louis de la Salpêtrière (47 boulevard de l'Hôpital, Paris XIII ^e) messe à 11 h 00 |
| Dimanche 1 ^{er} avril (Rameaux) | Semaine sainte à l'abbaye de Fontfroide |
| Dimanche 8 avril (Pâques) | |
| Dimanche 3 juin | lieu encore indéterminé |
| Dimanche 10 juin | lieu encore indéterminé |
| Dimanche 17 juin | lieu encore indéterminé |
| Dimanche 24 juin | lieu encore indéterminé |
| Vendredi 29 juin (Saint Pierre et Saint Paul) | Saint-Pierre de Montmartre (2 rue du Mont-Cenis, Paris XVIII ^e) Vêpres à 18 h 30 – messe à 19 h 00 |

Si vous souhaitez être informés des changements de calendrier (horaires ou lieu), envoyez un courriel à :

contact@choeur-gregorien-de-paris.asso.fr

Association Pro Liturgia
 9c avenue Georges Clemenceau
 F-67560 ROSHEIM
 03.88.50.75.24

E-mail : info@proliturgia.org

Site Internet : <http://www.proliturgia.org>

LA TOURNANTE

Il y a quelques jours, j'étais de passage chez ma sœur, quelque part dans la province française, et j'appris d'elle que son nouveau curé avait élevé la « tournante » au rang de pratique habituelle pour sa paroisse... je veux dire qu'il avait installé l'habitude, avec les autres curés de son secteur, de « tourner » les uns après les autres pour la présidence de l'Eucharistie dominicale dans leurs différentes paroisses ; cela était justifié au motif qu'il ne fallait pas que les paroissiens *s'attachent* à leur curé, mais seulement à Jésus-Christ...

Cela me rappela la conversation suivante, que j'eus un jour avec un évêque :

- « Je vous nomme curé de telle ville. Acceptez-vous ? »
- Oui, Monseigneur.
- Mais je vous interdis d'habiter au presbytère !
- Et où devrai-je habiter ?
- Dans un très beau château du XIX^e s., qui appartient au diocèse, en rase campagne, à dix kilomètres de la ville. »

Comme je faisais des yeux tout ronds, il me dit :

- « Cherchez à comprendre ! »
- Euh... Je ne comprends pas, Monseigneur...
- Il ne faut pas donner l'impression aux laïcs qu'il y a encore des prêtres ! » (*sic*)

Je compris alors que si je venais habiter au presbytère, les gens pourraient, comme au temps de leur enfance, venir frapper à la porte du presbytère pour confier à leur curé leur soucis, et cela ne pouvait plus être possible, puisqu'il n'y a plus de curés ! De plus, si je venais habiter au presbytère, certainement allais-je démobiliser les différentes équipes de laïcs en charge sur la paroisse, qui à la catéchèse, qui à la liturgie, qui aux funérailles, qui à la préparation au mariage, etc. J'aurais fait double emploi. J'étais en fait de trop...

Ne plus vouloir que les fidèles s'attachent à leur curé sous prétexte qu'il ne faut s'attacher qu'à Dieu, c'est refuser le caractère propre de la foi chrétienne : l'Incarnation. Dieu a pris un visage. Lorsqu'Il était là, Il n'était pas ailleurs. C'était Lui et pas un autre. C'est déshumaniser l'Église. Si Dieu S'est fait Homme en Jésus-Christ, c'est pour donner à notre humanité Sa gloire, de sorte que nous nous aimions les uns les autres comme Il nous a aimés, de l'Amour même dont Il nous aime. Et seule l'Église, de par sa constitution hiérarchique témoignant de son origine divine, permet à l'humanité de vivre, parce qu'ainsi reliée par le Dieu incarné à la Communion des divines Personnes, sa vocation originelle d'être une vraie communion de personnes. Vouloir que les curés tournent à la tête des pa-

roisses transforme les pasteurs en agents anonymes d'un système impersonnel. Tout le contraire de la bonne nouvelle que l'Église a mission d'annoncer à ce monde rongé par l'individualisme et la culture de l'éphémère et du jetable !

Si pour s'attacher seulement à Jésus-Christ il ne faut s'attacher à personne d'autre, pas même à son curé – qui, agissant pourtant de par son ordination *in persona Christi*, est « un autre Christ » –, alors faut-il encore vraiment s'attacher à son mari ? Ne vaudrait-il pas mieux, en prenant exemple sur les nouveaux curés, en changer régulièrement et *faire tourner les maris* ?...

Si on prend au sérieux le savant motif avancé, la nouvelle panacée de la crise actuelle de la foi, alors faut-il même s'attacher au pape ? Mais comment faire *tourner des papes* ?

Comment tourner à la tête des paroisses ? En tant que curé, je puis voir que ma communauté a besoin d'approfondir tel aspect de sa vie chrétienne, tandis qu'un autre curé ne verrait pas la même chose. Je connais son histoire et ce dont elle a besoin. Je le devrais du moins. Et si je vais présider dans une autre paroisse où je suis témoin de telle pratique suscitant ma légitime réprobation (comme par exemple le fait de voir des fidèles tremper eux-mêmes le Corps du Christ dans le précieux Sang, ou ne pas s'agenouiller lors de la consécration), que dire à ces fidèles, qui pourront toujours me faire valoir que leur curé de la semaine précédente les y autorisait ? Si tout le monde gouverne, personne ne gouverne.

Notre Seigneur a dit de Son Église : « Il y aura un seul troupeau et un seul pasteur¹ ». Dans l'*Apocalypse*, la Bête a sept têtes... Malheur au prêtre qui devient l'une d'elles !

Abbé Guy PAGÈS

www.theotime.com

Ce site religieux purement catholique vous propose une riche collection de textes, écrits reconus par le Magistère de l'Église Catholique ou produits de prêtres en charge d'une mission par leur évêque ou supérieur religieux. Ces prêtres n'ont d'autre but que de faire aimer la Vérité qui est Jésus-Christ.

L'association Théotime, à l'origine de ce site, a pour but de promouvoir la culture chrétienne et la vie spirituelle catholique dans les âmes par de multiples moyens. Elle édite de petits ouvrages de spiritualité et de piété, à la fois riches en doctrine, agréables et faciles à lire (rubrique « Éditions »).

Enfin, vous trouverez sur ce site les numéros de *Regnat* déjà publiés (rubrique « Regnat », en bas et à gauche de la page d'accueil).

¹ *Jn* 10 16.

EXCOMMUNICATION...

Comment la honte et la colère pourraient-elles ne pas nous envahir en constatant que le Trésor de l'Église, Notre Seigneur Jésus-Christ¹, sert de monnaie d'échange pour acheter la gloire humaine ? Comment ne pas être ébloués par le Sang de l'Innocent et du Saint lorsque M^{gr} Vingt-Trois se laisse aller – lors des obsèques de l'Abbé Pierre – à donner la communion eucharistique au Président Valéry Giscard d'Estaing, qui, aux termes du canon 1398 du *Code de Droit Canonique*², est puni de la peine d'excommunication pour son implication exemplaire dans les avortements que connaît la France depuis que la loi les légalisant fut votée sous son mandat ? D'autres personnalités du monde politique, réputées catholiques, se trouvant ou non également impliquées dans cette abomination appelant le châtement divin sur notre pays³, violent la Loi divine sur d'autres commandements – tel Nicolas Sarkozy, divorcé et remarié civilement – mais cela ne constitue pas aux yeux du pasteur de l'Église qui est à Paris un empêchement suffisant à la réception de l'Eucharistie ! Comment ne pas vomir devant tant de criminelle hypocrisie, de sacrilège tartuferie ?

On dira peut-être que le Président, je veux dire le criminel, s'est confessé ? À la bonne heure ! Cela se saurait ! Cela devrait du moins se savoir pour que l'absolution puisse être valide ! Car à faute publique, pénitence publique ! Il n'y a pas de doute : pour une faute aussi grave, la reconnaissance publique de son péché et l'appel national au repentir public sont indispensables, aussi bien pour que la contrition puisse être présumée honnête que pour coopérer au nécessaire travail de réparation qui doit s'en suivre à titre de pénitence ! Que je sache, cela n'a pas été fait ! Aussi, cette communion – comme tant d'autres – a-t-elle été un péché de plus au compte, non seulement de l'ancien Président de la République, mais surtout de l'archevêque de Paris, qui a perdu là une belle occasion d'affirmer le caractère intangible de la Loi de Dieu...

Parce qu'il était représentant de Dieu, le saint évêque Ambroise fut capable d'amener à ses pieds l'empereur régnant pour confesser sa faute et en demander le pardon... Il avait le souci du salut de cet homme, tout empereur qu'il fut, et par lui saint Ambroise a pu ainsi conduire tout le peuple sur le chemin du salut ! À quoi sert-il de porter le titre de « berger » et de « surveillant »

si ce n'est pas pour en assumer les terribles responsabilités ? N'est-ce pas honteux de craindre de déplaire à des hommes lorsque l'on prétend servir Dieu ? « Si je cherchais encore à plaire à des hommes, je ne serais plus le serviteur du Christ⁴ », disait saint Paul ! Quel témoignage est ainsi donné aux fidèles et aux âmes non-catholiques, qui puisse leur permettre de voir en l'Église autre chose qu'une bassesse humaine de plus ? Où est en cette affaire le témoignage rendu à la liberté du Christ⁵ face aux Puissants de ce monde ?

M^{gr} Vingt-Trois s'est un jour publiquement interrogé sur les comptes que les responsables de l'Église auront à rendre pour leurs coupables silences : comment douter que celui que je dénonce n'y figure en bonne place ? ! Il ne suffit pas en effet de faire quelques beaux discours pour affirmer quelques vérités de l'enseignement moral catholique si à côté de cela les actes affirment le contraire par leur soutien explicite aux artisans de la culture de mort ! « Ils disent et ne font pas⁶ ! », disait déjà Notre Seigneur de Ses futurs assassins... Chaque fois qu'un enfant est avorté, c'est Lui, en effet, qui est assassiné⁷ !

Pitié, Seigneur !

Ahmed ALMAHOUD

Communiqué

Abbaye Saint-Joseph de Clairval

Au mois d'août de l'année 2006, nous avons mis en ligne une nouvelle version de notre site Internet :

www.clairval.com

Le site a été enrichi de rubriques contenant de nombreuses photos, accompagnées de commentaires succincts. Nous nous sommes aussi efforcés de rendre les pages plus claires et plus simples, afin de permettre une navigation pratique et agréable.

Nous pensons que ces modifications permettront aux nombreux lecteurs de notre lettre mensuelle de mieux connaître la communauté monastique qui est à l'origine de cette publication.

C'est avec plaisir que nous recevrons vos remarques en vue d'améliorer notre site.

Nous vous remercions de l'aide que vous pouvez nous apporter en faisant connaître autour de vous notre site, et surtout notre Lettre spirituelle.

Bonne Visite !

Avec l'assurance des prières de toute la communauté,
Père Dominique Savio Marie

¹ Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n. 1324.

² « Qui procure un avortement, si l'effet s'en suit, encourt l'excommunication *latae sententiae*. »

³ Cf. *Rm 1 18* : « La colère de Dieu se révèle du haut du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes, qui tiennent la vérité captive dans l'injustice. »

⁴ *Ga 1 10*.

⁵ Cf. *Ga 5 1* : « C'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés. Donc tenez bon et ne vous remettez pas sous le joug de l'esclavage. »

⁶ Cf. *Lc 6 46*.

⁷ Cf. *Mt 25 40.45*.